



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Lycée Victor Hugo
Gontardstrasse 11
60 488 Frankfurt am Main



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°1 DU 19/11/2024

Ouverture de la séance

En ce jour du 19/11/2024, le conseil d'établissement se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Sylvain PARDO.

La séance commence à 17h 00

Sont absents et excusés : Mme Hopmann

Sont absents et non excusés : 0

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 9.

Le conseil d'établissement peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'établissement sont effectuées par Madame Boulanger, Monsieur Aydi et Monsieur Bouvet.

Monsieur le Proviseur dirige le CE et remercie les personnes présentes.

Point N° 1 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil d'établissement

Monsieur le Proviseur demande si les membres du CE ont des remarques à formuler vis-à-vis de l'ordre du jour.

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 0
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du CET.

Point N° 2 - Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 9/10/2024

Monsieur le Proviseur demande si tous les membres ont été destinataires du Compte rendu du Conseil d'établissement précédent, si un membre a des questions ou commentaires.

Monsieur le Proviseur soumet ce compte rendu au vote :

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Adoption à l'unanimité

Pont N°3 - Installation des commissions :

Les différentes commissions sont installées (voir tableau en PJ).

Point N°4 - Budget rectificatif n°2 2024 et budget initial 2025

Madame la Secrétaire Générale, présente le budget rectificatif n°2 et le budget initial 2025 (voir PJ)

Elle précise que le contexte général est un contexte de rigueur budgétaire, que de plus il est nécessaire de résorber le déficit structurel de l'établissement.

L'établissement est dans l'obligation d'approcher le 100% d'exécution budgétaire.

La prévision du déficit financier s'élève à 600 000 €.

En réponse aux questions des représentants des parents d'élèves, Mme la Secrétaire Générale a détaillé le contenu des trois plus importantes enveloppes de ce budget rectificatif et initial 2025.

1) Fonctionnement

Le contenu de l'enveloppe est impacté par des factures de fin 2023 qui ont été reportées début 2024 (comme celle du gaz par exemple). Les commandes non urgentes sur la fin d'année 2024 ont été reportées à début 2025.

2) Investissement

Budget de 860 000 € dont 800 000 € seront consacrés à la couverture du terrain sportif. L'établissement est en attente d'appels d'offres. Aucune subvention de l'AEFE n'est prévue. Cet investissement permettra d'économiser les dépenses liées aux transports des élèves à hauteur de 36000 € par an. De plus la location en soirée du terrain à des associations sera source de gains supplémentaires.

Pour l'infrastructure des jeux du primaire ainsi que la réfection des couloirs une ligne de 195 000 € a été ouverte et 122 000 € ont été consommés.

3) Les personnels

Au BR2, une somme de 18000 € due à l'augmentation du point d'indice de 0,4% a été ajoutée. La prime anti-inflation (750 €) ne sera pas reconduite en 2025.

Les recettes ont augmenté de 110 000 € en 2024 grâce à l'arrivée de nouveaux élèves (+20) et par l'augmentation des frais de scolarité (+7%, sauf maternelle 2,5%). Au BI 2025, cette tendance se poursuit avec une prévision de +140 000 €.

Mme la Secrétaire Générale remercie les personnels de droit local d'avoir accepté l'effort financier lié à la très faible augmentation du point d'indice durant les 2 dernières années.

Ces éléments concernant le BR2 2024 et BI 2025 sont donc joints à ce compte rendu.

Monsieur le Provisur soumet ce budget rectificatif n°2 au vote :

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Adoption à l'unanimité

Monsieur le Provisur soumet ce budget initial 2025 au vote.

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Adoption à l'unanimité

Point N°5 - Présentation des tarifs annexes :

Madame la Secrétaire Générale présente les tarifs annexes (voir tableau en PJ).

Elle soumet ces tarifs en au vote :

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Adoption à l'unanimité

Point N°6 : Présentation du calendrier scolaire 2025/2026 :

Monsieur le Proviseur rappelle les grands principes qui régissent l'élaboration du calendrier scolaire :

- L'année scolaire comporte 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances selon l'article 5521-1 du code de l'éducation.

Un minimum annuel de 864 heures de classe en primaire doit être dispensée hors activités pédagogiques complémentaires (APC) conformément au décret 2013-77 du 24 janvier 2013, article D521-13. Le plafond est de 936 heures au sein de l'AEFE.

M le Proviseur présente le calendrier et le soumet au vote.

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : le calendrier scolaire 2025/2026 est adopté à l'unanimité adopté à l'unanimité.

Point N°7 : Projets Pédagogiques :

Madame la Provisseure Adjointe présente deux projets pédagogiques importants :

1. Dispositif Devoirs Faits : conformément aux préconisations ministérielles, le dispositif a démarré au retour des vacances de la Toussaint. Les assistants de vie scolaire profitent des heures de permanence des collégiens pour accompagner, en petit groupe, les élèves désignés par les professeurs ou les élèves volontaires. Les AED vérifient avec les élèves le travail à effectuer, leur apportent de l'aide si besoin, les aident à répartir la charge de travail et s'assurent qu'ils savent ce qui leur reste à faire à la fin de la séquence. Il est encore trop tôt pour faire un bilan mais un point d'étape doit être fait le 11 décembre.

2. Mise en place d'une nouvelle 6^{ème} à la rentrée 2025

Madame la Proviseure explique qu'une rencontre avec Mme Spyra, Leiterin des Schulamtes, aura lieu le jeudi 21/11 pour travailler sur une éventuelle reconnaissance de notre section Abibac comme Ersatzschule.

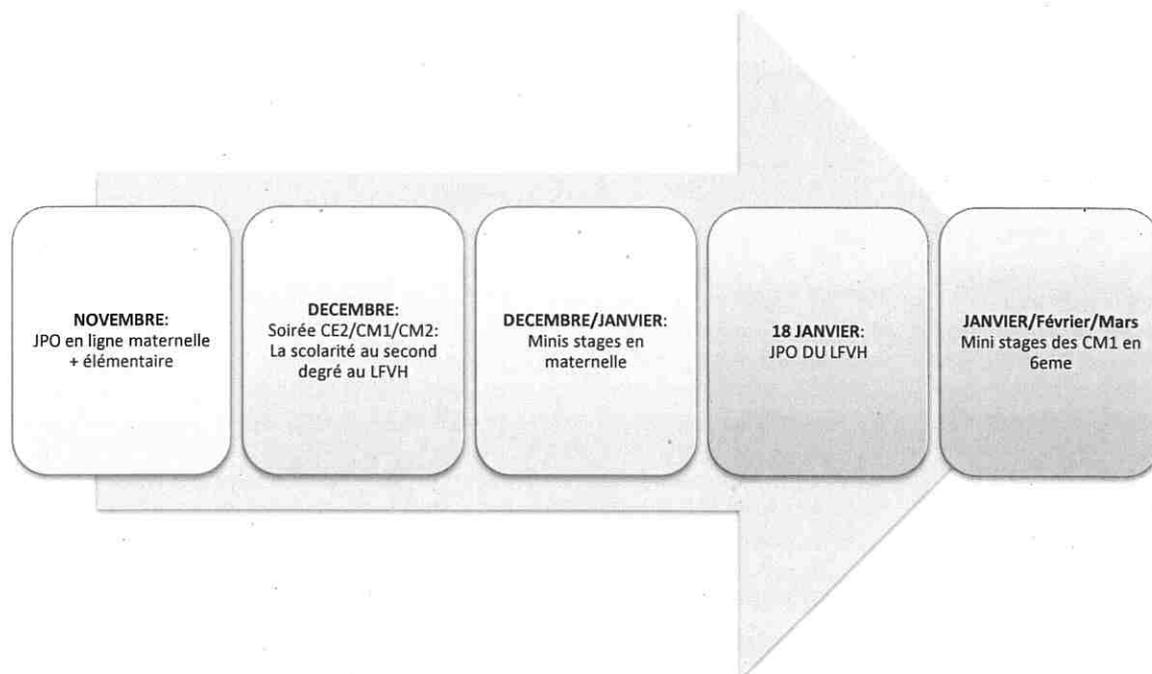
Nous constatons que les élèves terminent le primaire en ayant étudié l'allemand depuis déjà plusieurs années ce qui explique la frustration de certaines familles se voyant refuser l'entrer en filière internationale et le décalage, constaté par certains, entre le niveau de fin de CM2 et les attendus de la filière classique. La création d'une 3^{ème} classe internationale ou allemand + en 6^{ème} à la rentrée prochaine permettrait de résoudre cette difficulté. Les élèves de cette 3^è classe pourraient bénéficier de manuels scolaires du Land de Hesse, mieux adaptés à leur niveau réel et des enseignements de DNL similaires aux autres classes de ce niveaux (HG, éducation musicale et EPS en allemand) avec un étayage plus important. Les élèves qui arriveraient sur le niveau 6^{ème} pourraient, comme à l'heure actuelle, bénéficier de cours d'allemand pour débutants.

Point N°8- Journée Portes ouvertes et communication :

Les effectifs remontent pour la première fois depuis 2020, c'est une belle première victoire de l'ensemble du LFIVH. A la date du 19/11/2024 (935 élèves pour 915 au 19/11/2023.)

8.1) Les actions en lien avec les journées Portes Ouvertes :

En plus des actions déjà évoquées lors du dernier CE (partenariats avec les établissements scolaires voisins, rencontre des partenaires), le lycée a décidé de renforcer son action d'ouverture :



La matinée du 18 janvier doit s'inscrire dans un objectif de reconquête mais aussi dans la volonté de créer un évènement fédérateur de l'ensemble de la communauté du LFVH. Chaque famille se verra remettre une invitation à donner à ses voisins, ses amis du quartier, son club de sport, de musique... de façon à attirer le plus de monde possible. Trois bannières seront disposées aux alentours de l'établissement de façon à annoncer cette matinée du 18/01.

En plus de cette stratégie, le lycée est devenu terre d'accueil de plusieurs partenaires :

- Cours de français organisés par l'Institut français de Mainz depuis septembre avec un créneau supplémentaire dès janvier 2025 : Accueil d'un groupe d'enfants.
- Partenariat renforcé avec le Consulat : Coopération avec les autres consultats, réseaux sociaux..
- Accueil pendant les vacances du Ptit Victor : 40 enfants à la Toussaint 2024.
- Signalétique de l'établissement avec les Panneaux « Internationale Französische Schule »

L'idée est de faire venir le maximum de personnes en multipliant les canaux de façon à rayonner et ainsi conquérir de potentiels nouveaux élèves.

8.2) Les nouveaux outils :

M le Proviseur insiste sur la communication comme objectif central. Il remercie le travail remarquable mené par Mme la chargée de communication en coopération avec la responsable BCD. Elles effectuent un énorme travail. Il explique aussi qu'il veut une stratégie très agressive sur les réseaux sociaux pour que le LFIVH soit toujours actif et reconnu.

Il présente aussi les outils mis en place depuis cette rentrée :

- Article de Presse : Grashüpfer : deux régions Darmstadt et Taunus Schulnavigator.
- Participation à trois événements extérieurs : Tag der Europäischen Sprache, Newcomer.
- Soirée d'infos en lignes (plus de 40 inscrits) : avec présentation spécifique de notre section GS Allemand +.
- Mise en place d'un module FLESCO type UPE2A : 5 élèves nouveaux sur ce dispositif dans le secondaire.
- Anglais mis en place dès le CP.

En préparation : flyers, kakémono et bannières.

8.3) Les Outils à venir :

Monsieur le Proviseur explique que d'autres outils sont en cours de réalisation : vidéo sur la maternelle (Service Civique), flyers pour les salons traduits dans les 3 langues principales.

Enfin, des réflexions pédagogiques sont à l'étude : BFI.

Point N°9 - Projets de voyages :

Madame la Secrétaire Générale présente 2 nouveaux projets de voyages.

- Voyage en Italie (Naples et sa région), du 31 mars au 04 Avril 2025 pour les latinistes (3ème /seconde/1ère), une participation des familles de 880€ maximum est prévues.
- Voyage à Dessau pour les élèves de l'option art plastique (1ère et Terminale), sur 2 jours (6 et 7 mars) avec une participation de 100€ par élève.

Monsieur le Proviseur les soumet au vote.

Résultats des votes :

- Présents : 24
- Votants : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : approuvés à l'unanimité

Point N°10 - PPMS :

Un premier exercice incendie a eu lieu le 20/09/24, un exercice Attentat Intrusion le 10/10/24 et un exercice "risques majeurs confinement" 13/11/2024.

M le Proviseur présente ce que sont les PPMS et donne la synthèse du dernier exercice relatif Aux attentats intrusion:

Points d'amélioration:

- Meilleure identification des sonneries par les élèves.
- Mise en place de temps de formation pour le secondaire: lors des vies de classe par les PP.

Point d'appui:

- Excellente réaction au 1er degré: tout le protocole respecté de A à Z.

Rappel général PPMS: Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document intitulé Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui comprend trois parties :

- Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement ;
- Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs ;
- Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement

L'exercice permet la vérification des mesures définies par le PPMS et, avec le retour d'expérience, il est primordial pour l'apprentissage par les élèves et personnels des conduites à tenir.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement réalise au moins deux exercices PPMS distincts des exercices incendie chaque année (l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver).

L'exercice doit se dérouler sans effet de surprise et sans mise en scène exagérément réaliste. L'utilisation d'arme factice est proscrite, notamment lors des exercices « menaces ». Une attention particulière est portée aux élèves en situation de handicap et aux élèves fragiles, notamment aux titulaires d'un projet d'accueil personnalisé.

Les exercices successifs varient les scénarios (risques majeurs naturels, technologiques, menaces) afin de tester l'ensemble des postures. Ces exercices associent autant que possible les collectivités territoriales, les responsables de l'accueil périscolaire, la sécurité civile (service d'incendie et de secours, association de sécurité civile, etc.) et les forces de sécurité intérieure, qui participeront également au retour d'expérience et, dans tous les cas, sont prévenus de la tenue des exercices. Les membres de la communauté éducative sont également prévenus en amont.

Le PPMS est actualisé régulièrement lorsque cela est nécessaire par le directeur d'école en ce qui concerne les écoles, ou par le chef d'établissement en ce qui concerne les collèges et les lycées. Cette actualisation s'appuie notamment sur les retours d'expérience réalisés après la mise en œuvre réelle ou simulée du PPMS et du déploiement éventuel de moyens de protection. Tous les membres de la communauté éducative y sont représentés et sont invités à formuler des propositions d'amélioration le cas échéant.

Monsieur le Proviseur annonce qu'un PPMS risques majeurs aura lieu au printemps.

11) Questions diverses:

De la part des parents d'élèves:

A. Qu'est ce qui va permettre une augmentation de 30 KE sur la ligne Sodexo - Gymnase - Petit Victor ?

Il ne s'agit pas de nouvelles recettes mais d'un transfert d'une ligne budgétaire à une autre (versement des 5% du CA de VielfaltMenue, de la ligne divers, à la ligne location)

B. A quoi correspond la ligne « Dons » qui s'élève à 25 KE tant dans le BR2 2024 que le BI 2025?

Il s'agit essentiellement des versements du FSE suite à des actions lucratives menées par les élèves pour aider au financement des voyages et également des divers dons reçus par des entreprises notamment sur des projets tel que le concours de robotique.

C. Les recettes liées à la participation des familles aux voyages scolaires sont prévues en baisse de 60 KE alors même que le montant des dépenses pour les voyages reste lui stable, à quoi correspond cette baisse ?

Certaines recettes voire dépenses sont constatées d'avances, c'est à dire sur l'exercice antérieur à la date du voyage (ex: achat de billet d'avion, ...)

D- Nous comprenons que le budget a été établi dans un contexte de baisse significative des frais de fonctionnement (notamment EDU 133, RES261, SUP 321, SUP 327), quelles sont les mesures concrètes que vous avez prévu de mettre en place pour atteindre ces objectifs ambitieux ?

Cette année le budget initial a été construit avec des enveloppes correspondant de façon précise aux dépenses réalisées ces 2 dernières années, il n'a pas été prévu de marge de sécurité au BI, si nécessaire il est prévu d'augmenter ces enveloppes aux BR.

E- Où en est-on du dossier Ersatzschule pour le Lycée ? Est-ce que cela pourrait permettre d'augmenter le nombre de professeurs détachés par le Schulamt sur l'établissement ?

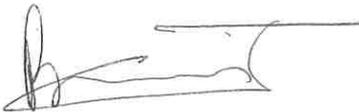
F- Le LFIVH pourra-t-il profiter d'aides de l'AEFE concernant l'investissement pour la couverture du plateau sportif ? Ou bien faut-il craindre des économies supplémentaires sur le budget de fonctionnement ?

Actuellement, aucune subvention de l'AEFE n'est prévue pour ce projet.

- **Conclusion**

Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des participants au conseil d'établissement
Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'établissement est levée à 19 h00.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Le Président
M. Le Proviseur

